

Renseignements Élève mineur :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe en septembre 2019 (si écolier) : **ÉTUDIANT : OUI - NON**

Pour les élèves étudiants, merci de fournir un justificatif de scolarité.

Renseignements Parents ou Élève adulte :

Adulte 1	Nom : Prénom : Adresse : Ville :	Tél : Mail :
Adulte 2	Nom : Prénom : Adresse : Ville :	Tél : Mail :
Si deux adresses différentes - Adresse de facturation : Adulte 1 ou Adulte 2 (<i>choix à entourer</i>)		

La Ville du Fontanil-Cornillon se réserve le droit de faire intervenir les secours en cas de nécessité. Merci de signaler tout problème de santé utile à la sécurité de l'élève.

Pratique instrumentale : (cocher)

- | | | |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Basse | <input type="checkbox"/> Guitare | <input type="checkbox"/> Violon |
| <input type="checkbox"/> Batterie | <input type="checkbox"/> Piano | <input type="checkbox"/> Violoncelle |
| <input type="checkbox"/> Clarinette | <input type="checkbox"/> Saxophone | |
| <input type="checkbox"/> Flûte traversière | <input type="checkbox"/> Trompette | |

Les créneaux de cours d'instrument sont octroyés par chaque professeur après contact avec la famille ou l'élève majeur.

Formation Musicale : (cocher)

OBLIGATOIRE jusqu'à la validation du cycle 1. Avec Leslie Blaevoet
(Dérogation possible si élève inscrit dans une autre école, sur justificatif)

- Pour les élèves inscrits sur l'année 2018/2019, merci de vous référer aux indications de niveau transmises par votre professeur.

- Pour les nouveaux élèves, merci de contacter Leslie Blaevoet – 07 85 26 49 39

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> FM SPE 1 – Lundi de 17 h 45 à 19 h 15 | <input type="checkbox"/> FM B2 – Mercredi de 15 h à 16 h 45 (Formation Musicale + Chorale) |
| <input type="checkbox"/> FM SPE 2 – Jeudi de 17 h 45 à 19 h 15 | <input type="checkbox"/> FM C – Mercredi de 17 h à 18 h, suivi de l'Orchestre 1 de 18 h à 19 h 15 |
| <input type="checkbox"/> FM A1 – Mardi de 16 h 45 à 18 h 30 (Formation Musicale + Chorale) | <input type="checkbox"/> FM D – Vendredi de 17 h 45 à 18 h 30, suivi de l'Orchestre 2 de 18 h 30 à 19 h 45 |
| <input type="checkbox"/> FM A2 – Mercredi de 14 h à 15 h 45 (Formation Musicale + Chorale) | |
| <input type="checkbox"/> FM B1 – Mardi de 17 h 45 à 19 h 30 (Formation Musicale + Chorale) | |

Pratique d'ensemble : (cocher)

Dans le cadre du Réseau des écoles de musique Fonta Musique (Le Fontanil-Cornillon) / L'Unisson (Saint-Égrève), les cours d'ensembles identifiés ci-dessous et se tenant à L'Unisson sont ouverts aux élèves de Fonta Musique.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Atelier rythmique/Percussions brésiliennes –
Vendredi de 17 h à 18 h à Fonta Musique (Rodrigo Costa) – A partir de 6 ans, tous niveaux | <input type="checkbox"/> Orchestre cycle 2 - Vendredi de 18 h 30 à 19 h 45 à
Fonta Musique (Leslie Blaevoet) |
| <input type="checkbox"/> Combo Rock/Musique amplifiée Ados cycle 1 –
Mardi de 17 h 30 à 18 h 45 à Fonta Musique
(Nicolas Morant) | <input type="checkbox"/> Ensemble Cordes cycle 1 – Lundi de 18 h à 19 h à
L'Unisson |
| <input type="checkbox"/> Combo Jazz/Musiques actuelles Ados cycle 2 –
Lundi de 18 h 30 à 19 h 45 à Fonta Musique
(Nicolas Morant) | <input type="checkbox"/> Ensemble symphonique cycle 2/3 – Mardi de 19 h
15 à 20 h 30 à L'Unisson (Guillaume Gras) |
| <input type="checkbox"/> Combo Jazz/Musiques actuelles Adultes – Lundi
de 20 h à 21 h 15 à Fonta Musique (Nicolas Morant) | <input type="checkbox"/> Ensemble Guitares cycle 2/3 – Mardi de 18 h 45 à
19 h 45 à L'Unisson (Cantor Trancart) |
| <input type="checkbox"/> Orchestre cycle 1 – Mercredi de 18 h à 19 h 15 à
Fonta Musique (Leslie Blaevoet) | <input type="checkbox"/> Génération Big Band cycle 1/2 - Jeudi de 18 h à 19 h
à L'Unisson (Laurent Bernard) |
| | <input type="checkbox"/> Big Band cycle 2/3 – Jeudi de 19 h à 20 h 30 à
L'Unisson (Pascal Perrier) |

Éveil musical (pour les enfants à partir de 3 ans) (cocher)

Découverte pédagogique de la musique, du rythme et des instruments. Avec Leslie Blaevoet

- Éveil musical pour les enfants en petite section de maternelle - Lundi de 16 h 40 à 17 h 40
 - Éveil musical pour les enfants en moyenne section de maternelle - Jeudi de 16 h 40 à 17 h 40
 - Éveil musical pour les enfants en grande section de maternelle - Vendredi de 16 h 40 à 17 h 40
- Début d'instrument possible à partir de 5 ans, selon appréciation du professeur.*

J'autorise le professeur d'Éveil Musical à récupérer mon enfant à la sortie des classes pour assister au cours.
Si l'enfant est inscrit au périscolaire, il sera récupéré à la sortie des classes et raccompagné au périscolaire après le cours.

Autorisations parentales pour tous les élèves mineurs (cocher)

- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de musique.
- J'autorise la tierce personne identifiée ci-dessous à récupérer mon enfant après le cours :

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

La municipalité peut être amenée à photographier ou enregistrer les élèves pendant les temps de musique en vue de publication dans les supports de communication communaux.

En cas de refus, merci de cocher

Merci de bien vouloir signaler par écrit tout changement de coordonnées qui interviendrait durant la scolarité.

Les informations collectées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Ville, destiné au suivi et à la gestion des activités de l'école de musique. Les données sont traitées par le service administratif, conservées pendant la durée de l'année scolaire à laquelle s'applique l'inscription, puis archivées selon la réglementation en vigueur. Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en envoyant un courrier à l'adresse de la Mairie – 2 rue Fétola 38120 Le Fontanil-Cornillon, ou par mail à l'adresse : donneespersonnelles@ville-fontanil.fr

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissances des conditions d'inscription et de règlement jointes au dossier.

Au Fontanil-Cornillon, le

Signature du représentant légal :

Dates à retenir

- **Mardi 10 septembre 2019** : Portes-ouvertes de l'école Fonta Musique, de 16 h 30 à 19 h 30
Rencontre avec l'équipe pédagogique, découverte des instruments, renseignements et inscriptions.
- **Lundi 16 septembre 2019** : Début des cours d'instruments, de Formation Musicale et d'Eveil Musical
- **Lundi 23 septembre 2019** : Début des cours de musique d'ensemble
- **Mardi 1^{er} octobre 2019** – Réunion de présentation des projets de l'année, à 18 h 30 (Espace Claretière – RDC)

Conditions d'inscription et de règlement :

L'inscription à l'école de musique est annuelle et ne peut être effectuée que par les parents ou un élève majeur. En cas de non-paiement d'une facture de l'année précédente, l'inscription de l'élève ne pourra pas être effective.

Facturation :

La facturation est réalisée par trimestre à terme échu.

Le règlement s'effectue auprès de la Trésorerie de Saint-Egrève – 2 rue du 19 mars 1962, 38521 Saint-Egrève cedex – selon les modalités fixées sur l'avis des sommes à payer. La mairie du Fontanil-Cornillon ne perçoit plus de règlement.

NOUVEAUTÉ - Afin de faciliter vos démarches, **le paiement en ligne de votre facture est désormais possible** en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr. Merci de vous reporter à l'avis des sommes à payer, paragraphe « Comment régler votre créance envers la collectivité publique » pour prendre connaissance des identifiants nécessaires.

La cotisation annuelle est due dans sa totalité y compris si l'élève démissionne en cours d'année.

En cas d'absence du professeur et si aucun cours de rattrapage n'a été proposé, la facturation fait l'objet d'un dégrèvement.

Le conseil municipal autorise la proratisation et le dégrèvement du tarif dans les cas suivants :

- Inscription en cours d'année - Tarification au prorata du nombre de cours
- Interruption en cours d'année - Seuls les cas énoncés ci-après peuvent donner lieu à un dégrèvement au prorata du nombre de mois effectués : maladie ou accident grave, maternité, décès, déménagement hors commune, mutation professionnelle, perte d'emploi obligeant l'élève à interrompre sa scolarité, provisoirement ou définitivement). Chaque cas sera étudié.

Afin d'obtenir un dégrèvement, un courrier accompagné de pièces justificatives doit être transmis à la Mairie du Fontanil-Cornillon, service école de musique ou par courriel : fontamusique@ville-fontanil.fr 15 jours avant la fin du trimestre. Tout mois commencé est dû.

Tarification :

	ÉLÈVE	FONTANILOIS (au moins 1 des 2 parents résidant au Fontanil-Cornillon)			EXTÉRIEUR
		Tarification	Élève adulte ou 1 ^{er} enfant	2 ^e enfant de la famille mineur ou Étudiant	3 ^e enfant (et plus) de la famille mineur ou Étudiant
CYCLE COMPLET Instrument + F.M. + Pratique d'Ensemble et/ou percussions brésiliennes et/ou Éveil Musical sans surcoût supplémentaire.	Par trimestre	164 €	124 €	82 €	260 €
HORS CYCLE 1 seule discipline (Instrument ou F.M.) + accès à une pratique d'Ensemble et/ou percussions brésiliennes et/ou Éveil Musical sans surcoût supplémentaire.	Formation musicale seule par trimestre	82 €	62 €	41 €	130 €
	Instrument seul par trimestre	100 €	75 €	50 €	180 €
Percussions brésiliennes ou Éveil Musical	Par trimestre	42 €	42 €	42 €	53 €